

Association Sous la Loupe

c/o Gérard Bender

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2024

FIDUCIAIRE | SUISSE



Martigny - Sion - Aigle - Monthey - Sierre
www.nofival.ch

T A B L E D E S M A T I È R E S

1. Bilan au 31 décembre 2024
2. Compte de résultat 2024
3. Rapport de l'organe de révision

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

ACTIF	Notes	Montants au 31.12.2024	Montants au 31.12.2023
ACTIF CIRCULANT	fr.	-	fr. 40 542.41
• Trésorerie	fr.	-	fr. 40 542.41
TOTAL ACTIF	fr.	-	fr. 40 542.41
PASSIF	Notes	Montants au 31.12.2024	Montants au 31.12.2023
CAPITAUX ETRANGERS	fr.	-	fr. 40.00
Capitaux étrangers à court terme	fr.	-	fr. 40.00
• Passifs de régularisation	fr.	-	fr. 40.00
CAPITAUX PROPRES	fr.	-	fr. 40 502.41
• Capital	fr.	40 502.41	fr. 38 370.26
• Résultat de l'exercice	fr.	-40 502.41	fr. 2 132.15
TOTAL PASSIF	fr.	-	fr. 40 542.41

COMPTE DE RÉSULTAT 2024

	Notes	Montants 2024	Montants 2023
PRODUITS	fr.	13.41	fr. 7 400.40
• Cotisations	fr.	-	fr. 7 367.15
• Vente de publications	fr.	13.41	fr. 33.25
RESULTAT DE LA GESTION DES FONDS	fr.	13.41	fr. 7 400.40
FRAIS GÉNÉRAUX			
• Charges d'administration et informatique	fr.	-3 128.00	fr. -3 219.65
• Assemblées et commissions	fr.	-2 584.83	fr. -1 394.35
• Autres frais	fr.	-40.00	fr. -556.75
• Charges de publicité et représentation	fr.	-81.25	fr. -97.50
TOTAL FRAIS GÉNÉRAUX	fr.	-5 834.08	fr. -5 268.25
RESULTAT ORDINAIRE	fr.	-5 820.67	fr. 2 132.15
- AG extraordinaire	fr.	-2 000.00	fr. -
- Loterie et cadeaux aux membres	fr.	-3 171.60	fr. -
- Gratifications comité/commission	fr.	-11 000.00	fr. -
- Nouveau site internet	fr.	-7 208.00	fr. -
- Transfert du reliquat à ASTTI	fr.	-11 302.14	fr. -
RESULTAT NET	fr.	-40 502.41	fr. 2 132.15

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR L'EXAMEN SUCCINCT AU COMITE DE L'ASSOCIATION SOUS LA LOUPE

Conformément au mandat que nous a confié le comité, nous avons procédé à un examen succinct des états financiers de l'association Sous la Loupe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité du comité alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct). Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la caisse et des procédures analytiques appliquées aux données financières des comptes annuels. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Lors de notre mission d'examen succinct, nous n'avons pas constaté d'anomalie significative dont nous devrions conclure que les états financiers ne correspondent pas aux règles indiquées en matière de présentation des comptes.

NOFIVAL SA



Maxime Lambercy

Expert-réviseur agréé

Réviseur responsable



Julien Monod

Expert-réviseur agréé

Martigny, le 27 février 2025



FIDUCIAIRE | SUISSE



Martigny – Sion – Aigle
www.nofival.ch